

AKTUELL

EUROPE SOCIALE

De l'espoir pour les détaché-e-s

Raymond Klein

Faut-il revoir la directive détachement ? C'est ce que propose le parlement européen, et notamment le groupe vert. Mais les ministres de l'emploi, parmi lesquels Biltgen, hésitent.

Une fois de plus, c'est le parlement qui a sauvé l'honneur des institutions européennes. En adoptant le rapport Andersson sur l'avenir des conventions collectives, il a affirmé son attachement à un rééquilibrage entre intérêts économiques et sociaux. En particulier, c'est à une révision de la fameuse directive détachement que le rapport appelle - même si ses revendications sont encore plus diluées après le passage en plénière qu'elles ne l'étaient suite au vote en commission (woxx 975). C'est cette directive qui avait donné lieu à plusieurs jugements de la Cour de justice européenne considérés comme antisociaux, dont le plus récent à l'encontre

du Luxembourg. Notre pays s'était fait reprocher d'étendre des droits comme l'indexation du salaire à des travailleurs étrangers détachés dans le cadre d'un contrat, et d'effectuer des contrôles trop sévères à leur égard.

Le rapport mentionné, oeuvre du député social-démocrate suédois Jan Andersson, formule des demandes modérées, mais va dans le sens d'une amélioration de la directive. Ce choix contraste avec les attitudes équivoques affichées par les représentants de gouvernements et de la Commission européenne lors d'un forum sur cette même directive, le 9 octobre à Bruxelles. Certes, selon le compte-rendu de Europaforum.lu, il y avait accord sur le mauvais effet sur l'image de l'UE de ces jugements, dans un contexte général de crise de légitimité. Le commissaire chargé de l'emploi, Vladimir Spidla, a assuré que la Commission n'avait pas « d'agenda caché » - sans doute face au soupçon

qu'elle favoriserait le démantèlement des acquis sociaux à coups de communications et de jugements.

Les ministres du travail présents, parmi lesquels François Biltgen, ont regretté la jurisprudence de la Cour, mais se sont prononcés contre une révision de la directive. « Ce serait ouvrir la boîte de Pandore », a expliqué Biltgen, car au vu du rapport de force actuel au sein des institutions, cela pourrait conduire à l'adoption d'un texte encore pire que le présent.

L'argument de prudence vaut ce qu'il vaut - après tout, l'aile gauche des adeptes de la constitution européenne de 2005 en avait également usé, présentant le texte proposé aux référendums comme le « meilleur compromis possible ». Mais cette prudence cadre mal avec les déclarations tonitruantes de Biltgen, notamment lors du débat sur la directive détachement en juillet dernier à la Chambre (woxx 962).

Les Verts qui, lors de cette séance, avaient fait preuve de tiédeur, sont revenus à l'attaque lundi dernier lors d'une conférence de presse. Leurs revendications sont en phase avec le rapport Andersson et l'avis d'experts juristes. L'eurodéputé Claude Turmes propose d'« ouvrir » la directive juste sur quelques points essentiels et ainsi tenter de l'améliorer sans prendre le risque de reculs sur d'autres points.

Bien sûr, les Verts critiquent l'attitude de Biltgen, qui aurait dû saisir la chance, lors du forum, de s'appuyer sur la position du parlement européen. Par ailleurs, ils lui reprochent sa maladresse durant le procès et le fait de n'avoir pas su éviter une condamnation.

Désormais le Luxembourg doit se mettre en conformité avec le jugement. Les Verts demandent que les représentants des administrations de contrôle et des syndicats soient invités à ce sujet dans la commission parlementaire de l'emploi. Ce qui pourrait devenir gênant pour le ministre, s'il a vraiment ignoré les conseils de ces acteurs, comme l'insinuent Verts et syndicalistes.

Enfin, sur une autre directive « antisociale », celle sur le temps de travail, le parti vert appuie l'initiative des syndicats : ceux-ci souhaitent que la Chambre adopte une résolution rejetant ce texte. Là encore, Biltgen aurait le mauvais rôle, puisqu'il a donné son accord à cette directive en juin dernier. Quant au rapport Andersson, son adoption n'a pas forcément de conséquences immédiates. Mais il offre sur un plateau l'occasion pour Biltgen et ses pairs de se démarquer de l'image ultralibérale donnée par la Commission. A moins d'un an des élections européennes, cela peut suffire pour faire bouger les choses.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Inconséquence ministérielle

David Wagner

Le décrochage scolaire est en baisse, mais son taux reste toujours très élevé. Les Verts ont voulu savoir, ce mardi en séance plénière de la Chambre, quels remèdes la ministre envisageait.

Un quart des élèves de l'enseignement secondaire luxembourgeois interrompt sa carrière scolaire. Mardi dernier, lors de l'heure de questions au gouvernement, le député vert Claude Adam ainsi que sa collègue Viviane Loschetter interrogea la ministre de l'Education nationale Mady Delvaux-Stehres (LSAP), sur le phénomène inquiétant du décrochage scolaire au Grand-Duché. Pourtant, et le député vert le fait remarquer, le taux de décrocheurs scolaires a globalement baissé.

Selon une étude du ministère, 1.320 élèves avaient quitté l'école sur la période allant de mai 2006 à avril 2007. Entre-temps, 369 se sont réinscrits dans une autre école (soit au Luxembourg, soit à l'étranger et plus particulièrement en Belgique) et 538 ont définitivement quitté l'école. D'autres ont trouvé un emploi, intégré une mesure d'emploi, tandis qu'un certain nombre est toujours sans occupation. Mais la partie la plus problématique concerne certainement ces 413 décrocheurs qui n'ont pas pu être joints par l'Action locale pour jeunes (ALJ) qui a contacté ces 1320 décrocheurs afin de leur proposer, en cas de besoin, une formation ou une école.

Les causes de décrochages révélées par cette étude ne sont pas si étonnantes : les élèves d'origine im-

migrée font évidemment partie des plus concernés. Ont également été répertoriés les élèves du régime préparatoire, ainsi que ceux qui connaissent un retard scolaire d'au moins deux années.

Quant aux raisons invoquées pour avoir quitté l'école, la majorité d'entre eux (13 %) l'incombe à un manque de motivation à poursuivre la formation scolaire. Le même taux, ce qui est un facteur exogène à l'école, se plaint de ne pas avoir trouvé de poste d'apprentissage. Dans les mêmes tranches, c'est l'échec scolaire qui est cité à 12 %. L'étude souligne à ce sujet que ce taux a diminué alors qu'il figurait naguère en première position des raisons de décrochages. Finalement, dix pour cent des décrocheurs évoquent un mauvais choix de formation ou une mauvaise orientation.

Malgré la diminution du nombre de décrocheurs, la ministre, dans sa réponse, avoue que sa joie concernant ces meilleures statistiques « est limitée », considérant que 1.320 décrocheurs sur une année pour un peu plus de 5.000 nouveaux élèves par an est « extrêmement élevé ». Néanmoins, elle se félicite du « gros effort » effectué par l'ALJ d'avoir contacté ces jeunes dont beaucoup auraient

affirmé que « c'est la première fois que vous vous souciez de nous ».

La ministre énumère toute une série de mesures (classes mosaïques, enseignement par compétences), soulignant qu'il « ne peut y avoir une réponse unique » et que « les causes du décrochage sont diverses ».

« Ma question allait plus loin et ces mesures ne sont pas nouvelles », rétorqua pour sa part Adam, peu convaincu par le plaidoyer ministériel. Ce qu'il s'agit de mettre en cause, selon le député, c'est le système scolaire luxembourgeois qui repose sur les trois piliers. Car l'expérience aurait démontré que les pays pratiquant le tronc commun le plus longtemps possible connaîtraient des taux de décrochages bien moindres. Sans le contredire, la ministre répondit qu'il fallait toutefois prendre en compte le taux d'immigration bien plus élevé au Luxembourg qu'ailleurs. Et surtout, qu'un système « plus intégratif » nécessiterait plus de moyens et plus de professionnels formés en conséquence. Comme quoi, l'éducation nationale, contrairement à ce que les responsables politiques évoquent souvent pour justifier leurs politiques d'austérité, c'est aussi une question d'investissements.